

Le GT5 consacré aux corps d'inspection s'est réuni le 22/10 en présentiel et distanciel.

Présents pour le ministère : Vincent Soetemont, DGRH, Valérie Le Gleut, Cheffe du service de l'encadrement et Martine Gauthier, sous directrice. Anne Szymczak, inspectrice générale, assesseure de Caroline Pascal cheffe de service de l'inspection générale.

Pour le SNIA-IPR UNSA étaient présents, Marie Musset, Christian Champendal et Alain Marie.

Le DGRH a conscience que les corps d'inspection ont « besoin de reconnaissance », que ce GT a pour objectifs de réfléchir à leur place dans l'académie et dans l'institution mais également de revaloriser leur parcours de carrière.

Il propose un ordre du jour en deux temps 1/ Etat des lieux et 2/ Méthode-Calendrier

1 - État des lieux

Les OS d'inspecteurs sont unanimes pour rappeler l'engagement sur le terrain des collègues, engagement non reconnu par la réponse de la DGAFP en 2020, qui est très mal vécu. Ils font un état général de préoccupations et d'exigences : concours, recrutement, missions, territorialités, liens hiérarchiques, relations interdégradés, question statutaire, indemnitaire, etc.

Les réunions du GT5 à venir auront pour objet de préciser les prérogatives des divers corps constitutifs (1^{er} et 2nd degré, IEN-IO, IEN-ET-EG, IA-IPR).

Notre organisation confirme le manque de reconnaissance identifié par le DGRH et mentionne à nouveau pour les IA-IPR la faible attractivité actuelle du métier (par les conditions de travail comme par la situation indiciaire et indemnitaire) et le recrutement difficile, une charge de travail toujours croissante et inquiétante, la multiplicité et donc la nécessaire cohérence des missions. Le projet de fusion n'est pas une solution en soi, la question reste celle du sens et de l'efficacité systémique de nos actions.

Avec d'autres organisations nous insistons sur le projet global et la nécessité de définir le métier d'inspecteur dans toutes ses dimensions d'attractivité, de conditions d'exercices et de rémunération, de perspectives de carrières. **L'impératif est de mettre effectivement un terme à l'empilement de tâches, l'urgence, de mettre fin à la perte de sens de nos métiers.**

La fusion des corps d'IEN et d'IA-IPR est évoquée par le ministère ainsi que celle des inspecteurs du second degré mentionné dans le rapport de la cour des comptes. Madame Le Gleut précise qu'un corps unique pose aussi la question du recrutement et qu'un nouveau régime indemnitaire sera de toute façon nécessaire. Monsieur Soetemont rappelle que Caroline Pascal, cheffe de service de l'inspection générale, effectue actuellement une tournée des académies pour établir un bilan et des propositions sur les missions. **Le Snia-ipr rappelle son attachement au lien hiérarchique direct avec le recteur, son attachement à l'échelle académique et donc son opposition à toute départementalisation.**

La question de la fusion étant centrale, le Snia-ipr rappelle ses positions et l'absence de mandats pour la négociation d'un tel projet. Le congrès prévu les 12 et 13 novembre aurait dû permettre le débat et la définition de nouveaux mandats. En l'attente de la tenue du congrès (reporté au printemps), le Conseil national extraordinaire du 12 novembre fixera une feuille de route.

2 - Méthode-Calendrier

La DGRH propose une organisation des travaux du GT en trois sous-groupes de travail : les missions et le recrutement (co-pilotage DGRH, inspection générale et DGESCO) ; les questions statutaires ; les questions indemnitaires. Trois réunions sont prévues pour chacun des ateliers : en novembre-décembre, janvier-février et mars-avril.

Le Calendrier général prévoit une entrée en vigueur le 1er janvier 2022.

- Été 2021 : saisine du Guichet Unique ;
- Octobre 2021 : réponse du Guichet Unique ; saisine des instances consultatives ;
- Novembre 2021 : examen du projet de décret par le Conseil d'Etat ;
- 1^{er} janvier 2022 : entrée en vigueur des textes.

Les propositions de l'administration seront transmises en amont des réunions de travail, les OS sont invitées à retourner les leurs. Comme à son habitude le SNIA-IPR UNSA sera force de propositions en appui de la feuille de route établie à l'issue du conseil national du 12 novembre.